

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

808 G

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Baguettes de brasage, fil de brasage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)****Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de**

Société:	Messer Eutectic Castolin S.A.R.L.	MEC Holding GmbH
Rue:	22, avenue du Québec	Messer-Platz 1
Lieu:	F-91958 COURTABOEUF CEDEX	D-65812 Bad Soden
Téléphone:	+ 33 (0) 169 82 69 82	+49 (0) 6196 7760-555
Téléfax:	+ 33 (0) 169 07 07 58	+49 (0) 6196 7760-561

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereuse dans le sens de la directive 1999/45/CE.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

2.2. Éléments d'étiquetage**Conseils de prudence**

P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets conformément à la réglementation locale et nationale. .

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

EUH208 Contient nickel. Peut produire une réaction allergique.

Conseils supplémentaires

Conformément à la Directive Européenne 1999/45/EG, le produit n'est pas une préparation. D'où il n'est pas soumis aux prescriptions de marquage en vertu de cette Directive Européenne

Bien que le produit ne soit pas soumis à étiquetage, nous recommandons d'observer les consignes de sécurité

Il n'est pas nécessaire d'étiqueter conformément aux dispositions de la présente annexe (annexe I SGH) les métaux

sous forme massive, les alliages, les mélanges contenant des polymères et les mélanges contenant des élastomères,

qui, bien que classés comme dangereux conformément à la présente annexe, ne présentent pas de danger pour la santé humaine en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec la peau, ni de danger pour le milieu aquatique dans la forme

sous laquelle ils sont mis sur le marché.

Le fournisseur communique cependant les informations aux utilisateurs en aval ou aux distributeurs, au moyen de la FDS.

2.3. Autres dangers

Risque de projections lors des opérations de soudage ou brasage, le métal liquide et la chaleur UV/IR peuvent provoquer des brûlures ou une incendie.

IARC et NIOSH sont de l'avis suivant :

Beaucoup de fumées et de vapeur issues de la combustion des métaux sont suspectées d'être des agents cancérogènes

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
231-131-3	Argent	5-10 %
7440-22-4		0,1-5 %
231-111-4	nickel	0,1-5 %
7440-02-0	Carc. Cat. 3, T R40-48/23-43	
028-002-00-7	Carc. 2, STOT RE 1, Skin Sens. 1; H351 H372 ** H317	

Textes des phrases R- et H- voir le chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

Consulter, le cas échéant un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter, le cas échéant un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche.

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même ne brûle pas.

Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respirateur (filtre à particules P3) en cas de formation des poussières.

6.2. Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Information supplémentaire

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Baguettes de brasage, fil de brasage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7440-22-4	Argent (métallique)	-	0,1	-	VME (8 h)	
		-	-	-	VLE (15 min)	
7440-50-8	Cuivre (poussières), en Cu	-	1	-	VME (8 h)	
		-	2	-	VLE (15 min)	
7440-02-0	Nickel (métal)	-	1	-	VME (8 h)	
		-	-	-	VLE (15 min)	

Conseils supplémentaires

Les désignations comportant OLD ne plus valables. Il s'agit de valeurs limite d'exposition supprimées de la liste des valeurs limite d'exposition. Les valeurs sont pourtant conservées à titre d'information complémentaire attribuant à l'évaluation de risque.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à combinaison multiple ABEK/P3

Protection des mains

Utiliser des gants de protection pour soudeurs ((NF-EN 407)).

Porter en dessous des gants de protection pour éviter des réactions allergiques dues à un contact direct avec la peau. Porter des gants contre risques chimiques en polychloroprène avec une épaisseur minimum de 0,6mm, temps de perméation (durée d'utilisation) d'environ 480 minutes tels que les gants de protection <Camapren 722> de la société www.kcl.de.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau

Vêtements protecteurs étanches aux poussières. (NF EN 470-1)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Solide
Couleur:	Lilas-rosé
Odeur:	Inodore

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	n.a.
------------	------

Modification d'état

Point/intervalle de fusion:	645 °C
-----------------------------	--------

Point d'ébullition:	n.a.
---------------------	------

Point d'éclair:	n.a.
-----------------	------

Densité:	8,3 g/cm ³
----------	-----------------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Insoluble
-------------------------------	-----------

9.2. Autres données

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5. Matières incompatibles

Des acides forts et des bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes phosphoriques (p.ex. P2O5), Oxydes de métal

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

N° CAS	Substance			
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce
7440-02-0	nickel			
	Toxicité aiguë par voie orale	DL50	> 9000 mg/kg	Ratte

Irritation et corrosivité

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

Information supplémentaire

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations (1999/45/CE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Donnée non disponible.

N° CAS	Substance			
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	Espèce
7440-02-0	nickel			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 100 mg/l	Danio rerio
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	100 mg/l	Selenastrum capricornutum
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	> 100 mg/l	Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Effets nocifs divers

Donnée non disponible.

Information supplémentaire

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Éliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration.

Code d'élimination des déchets-Produit

160304 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03

Code d'élimination de déchet-Résidus

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport fluvial**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport aérien**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.5. Risques pour l'Environnement

Dangereux pour l'environnement: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

Information supplémentaire

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 0 %

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

SECTION 16: Autres informations

Modifications

chapitre: 2, 4, 7, 10, 12, 14, 15

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
48/23 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Bibliographie :

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)